



Affaire 23-280721

Désignation du représentant au sein des instances de la SPL Maraina et de la Commission de l'Eau - modification

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 22 juillet 2021 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **22**

Absents : 03

Procurations : 04

Total des votes : 17

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU VINGT-HUIT JUILLET  
DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un le **vingt-huit juillet** à **dix-sept heure** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

**ABSENT(S)** : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**PROCURATION(S)** : Erick BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean Claude DAMOUR – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à François FRUTEAU de LACLOS – Sylvie LEGER conseillère municipale à Sophie ARZAL



## Affaire 23-280721

### Désignation du représentant au sein des instances de la SPL Maraina et de la Commission de l'Eau - modification

Le Maire rappelle que l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour le représenter au sein d'organismes extérieurs. Cette désignation s'effectue dans les cas et les conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. Pendant toute la durée du mandat, il peut être procédé à tout moment au remplacement d'un représentant au sein d'un organisme extérieur.

Il est rappelé que par délibération du 30 juillet 2020, le conseil municipal a désigné Monsieur Frédéric AZOR pour siéger en tant que représentant de la commune dans les organismes extérieurs suivants :

- SPL Maraina
- Commission de l'Eau

Il est proposé au Conseil municipal de modifier cette délibération concernant la désignation du représentant de la collectivité au sein de ces organismes extérieurs.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, 5 **refus de vote** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE), François FRUTEAU DE LACLOS absent au moment du vote et Victorien JUSTINE et Frédéric AZOR ne prenant pas part au vote,

**VALIDE** les termes du présent rapport,

**DÉSIGNE** un nouveau représentant en la personne de Monsieur Victorien JUSTINE conseiller municipal pour siéger au sein de la SPL Maraina et la commission de l'eau,

**AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

  
  
Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210728-DCM23-2021-DE  
Date de télétransmission : 09/08/2021  
Date de réception préfecture : 09/08/2021